

Séance constitutive du Cercle agricole du Jura-bernois à
Soncetboz halle de gymnastique, à 13 h 30 samedi 26 mars 1977

Ouverture par le président du jour: Aurèle Noirjean,

Distribution des cartes de vote (2 par société inscrites); 76 organisations ont signé leur demande d'admission, un record!

1) Salutations aux délégués, en particulier à Monsieur le préfet et à Monsieur le maire.

2) Le président enchaîne par un rappel chronologique des démarches jusque à ce jour: Suite aux plébiscites que l'on sait, l'A.R.P. puis une initiative partie de la Société d'agriculture du district de Courteletay va tenter de rassembler les diverses organisations agricoles des districts romands restés bernois, à cet effet 14 personnes ont été appelées à mener cette tâche à bien; il s'agit de Messieurs A. Noirjean Tramelan, Charles Nikles St. Imier, Arthur Juillerat Bellelay, P. Geiser Tavannes, Constant Bourquin Diesse, R. Löffel Prêles, R. Simon Romont, R. Blanchard Malleray, Otto Rätz Fornet, C. Ruefenacht La Ferrière, P. Chatelain Mont-Tramelan, R. Bencit Nidau, F. Rollier Nods et votre serviteur en qualité de secrétaire

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité, Messieurs Vaucher et Chatelain sont nommés scrutateurs et l'on passe à l'ordre du jour.

1) Le verbal de la séance d'information de Reconvillier est lu et admis.

2) Statuts: Monsieur Charles Nikles à la parole, il donne connaissance d'une lettre émanant de la Société d'économie alpestre de Moutier, une d'une autre organisation de Moutier et une troisième de l'Association agricole de Corgémont (Voir au dossier); un rapide commentaire est fait à ce sujet et comme il est constaté qu'aucune des trois organisations ci-haut citées n'a signé une demande d'admission et qu'aucun membre de ces mêmes sociétés n'est présent, il est décidé à la grande majorité des délégués présents de ne pas entrer en matière. Les statuts de l'organisation en gestation sont lus puis discutés. Monsieur Forchelet demande si les fromageries seront traitées en société à but lucratif ou non et rappelle l'institution d'une limite d'âge aux personnes mandées au comité. Quand à Monsieur Chapatte, il vaudrait voir nommés des suppléants aux membres du comité. La réponse du rapporteur est claire, nous ne pouvons, aujourd'hui plus rien changer aux statuts pour les raisons citées ci-haut; il s'agit d'accepter ou de refuser la proposition qui est faite. D'autre part la limitation à deux périodes, des mandats au comité va dans le sens désiré par l'interpellateur. D'autre part, toutes les sociétés affiliées, feront l'objet ultérieurement, d'un examen bilatéral quand à leur cotisation qui reste absolument volontaire. Quand aux suppléants, il semble que remplacer temporairement et efficacement les membres du comité se heurtera à de grosses difficultés en ce sens que les suppléants ne seront pas au courant des objets en voie de liquidation.

C'est par 77 voix, sans opposition que les statuts présentés sont acceptés et que le C.A.G.B. est créée.

3) Le président Noirjean remercie les membres du comité d'étude pour leur dévouement et leur sens civique.

4) Financement: C. Bourquin expose les raisons du manque de budget, en effet toute base d'appréciation manque tant que nous ne connaissons ni l'importance du nombre des adhérents ni leur volonté quand à l'importance des sacrifices financiers qu'ils sont prêts à s'imposer; il faut un départ modeste et un ajustement au fur et à mesure de la mise en marche du Cercle.

Après une discussion tournant surtout autour d'une différentiation de cotisation entre "gros et petits" exploitants, la proposition du comité de fixer une cotisation volontaire de **10-15 Fr** par exploitant au minimum et de **2,5 Fr** par membre de société affiliée est voté à la quasi unanimité

5) Elections: Dans un rapport préliminaire, notre président explique pourquoi le comité s'est permis de présenter une liste de candidats, c'est le règlement qui nous oblige de veiller à la représentativité territoriale et diverses quand aux branches d'activité qui milite, après sérieux examen, pour ce mode de faire, il cite les noms des personnes proposées, sois: Mesdames Garraux Malleray, et Oppiger Mont-Soleil, et Messieurs, C. Bourquin, Diesse; R. Löffel, Prêles; F. Rollier, Nods; A. Noirjean, Tramelan; E. Tramaux, La Ferrière; P. Geiser, Tavannes; J. B. Carnal, Soubraz, A. Juillerat, Bellielay; H. Schär, Corcelles; C. Ruefenacht, La Ferrière; R. Simon, Romont; P. Chatelain, Mont-Tramelan; F. Ledermann, Reconvillier; Ch. Nikles, St. Imier; C. Voisin, Corgémont; W. Weber, Moutier. Ces personnes sont nommées à l'unanimité.

6) A C. Bourquin, pressenti, est confié la présidence du C.A.J.B. par un vote unanime. Monsieur Bourquin remerci pour la confiance qui lui est accordée.

7) C'est R. Simon qui assurera la vice présidence à la suite d'un vote unanime.

8) Le secrétariat est, attribué temporairement à votre serviteur, également par un vote unanime .

9) A l'unanimité aussi, Messieurs E. Troesch, Moutier; C. Bourquin, Diesse; et S. Gerber, St. Imier (asile) sont nommés vérificateurs et Messieurs R. Benoît Cormoret et Chapatte Malleray suppléants.

10) A l'unanimité encore, une période transitoire est accordée au comité pour mettre sur pied la question financière.

11) Des excuses sont présentées à Monsieur F. Rollier de Nods pour omission de la mention de son nom dans la publication expédiée pour la préparation de cette assemblée en tant que membre du comité d'étude.

12) Mettant à profit l'occasion que lui offre notre président, Monsieur le préfet nous apporte son salut, ses encouragements et aussi ses remerciements, prose agréable à entendre et qui est reprise par Monsieur Monnin, maire de ce lieu.

13) Aux divers, Monsieur H. Siegenthaler s'inquiète de Laufon. Les questions de vulgarisation homme se complique du fait des finances essoufflées du Canton et de la Confédération il faut patienter quelque peu.

Monsieur E. Benoit, Romont remercie toute l'équipe provisoire et souhaite bon vent aux nouveaux élus et profité de l'occasion pour soulever, avec raison, la question des cinq arrondissements forestiers et d'un conservateur des forêts du Jura-berncis. Nous en prenons bonne note et interviewerons en temps utile.

Monsieur A. Juillerat dénonce les tentatives de concordat entre Bern et le futur Jura au sujet de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon, tentatives bien hypocrites en regard de l'attitude prise par les dirigeants de cette Ecole dans le différent Berne-Jura.

La presse qui est présente est saluée et remerciée par le président.

La parole n'étant plus demandée l'assemblée constitutive du CAJB est levée.

au nom de l'assemblée

le président: Aurèle Noirjean

le secrétaire: Henri Abplanalp.